



T +33(0)388412560

www.coe.int

pressunit@coe.int

Ref. DC 157(2013)

A Madrid, une conférence réfléchit au renforcement de la prévention des abus sexuels sur les enfants

Strasbourg, 06.12.2013 – Le Conseil de l'Europe organise les 10 et 11 décembre à Madrid, en collaboration avec le gouvernement espagnol, une conférence pour discuter des moyens d'améliorer la prévention des abus et de l'exploitation sexuels des enfants.

La Conférence sur "La prévention des abus sexuels à l'égard des enfants" s'efforcera d'aider les 47 Etats membres du Conseil de l'Europe à s'engager dans la prévention de l'exploitation et des abus sexuels des enfants avec comme point de départ les dispositions de la Convention de Lanzarote.

La Conférence réunira quelque 180 participants d'une cinquantaine de pays, dont les représentants des 29 Etats qui ont déjà ratifié le traité, ainsi que des experts dans les domaines de la justice, l'éducation, de la protection de l'enfance, des politiques sociales et de la famille et de la santé.

Les participants partageront leurs expériences de bonnes pratiques dans des domaines comme l'aide prodiguée aux parents et aux éducateurs pour protéger les enfants, les critères qui peuvent aider les employeurs à mieux recruter du personnel, les programmes pour les jeunes délinquants sexuels et les délinquants potentiels, la prévention des abus sexuels sur les enfants handicapés, et l'exploitation sexuelle dans les voyages et le tourisme.

Sur les lieux de la conférence, un « circuit des bonnes pratiques » informera les participants sur les projets qui ont donné de bons résultats face à des problèmes spécifiques du domaine de la prévention des abus sexuels sur enfants.

Le Ministre espagnol de la Justice, Alberto Ruiz-Gallardón, et la Directrice pour la Justice et la Dignité humaine du Conseil de l'Europe, Marja Ruotanen, ouvriront la conférence le mardi 10 décembre à 10 heures.

Programme

Informations pratiques: cette conférence, qui se tiendra au CaixaForum (Paseo del Prado, 36), est ouverte aux médias. Un point presse se tiendra à 10h45, juste après l'ouverture. Les demandes d'interviews avec des participants peuvent être adressées aux contacts ci-dessous.

Contact presse:

Strasbourg: Jaime Rodríguez, Conseil de l'Europe, tél. +33 3 90 21 47 04; mob. +33 6 89 99 50 42

Madrid: Íñigo Martínez Redín, Ministère de la Justice de l'Espagne, tel. +34 91 390 22 47

La Convention du Conseil de l'Europe sur la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels, ouverte à la signature à Lanzarote (Espagne) en 2007, constitue une étape majeure dans la prévention des infractions à caractère sexuel perpétrées sur des enfants, les poursuites à l'encontre de leurs auteurs et la protection des enfants victimes. Pour la première fois, un traité international érige en infraction pénale les abus sexuels sur enfants, qui sont généralement commis par des personnes de leur entourage – parfois même de leur propre famille – et sont un des traumatismes les plus destructeurs pour ceux-ci.

Les Etats où elle est en vigueur s'engagent à prendre des mesures telles que:

- sélectionner et former les personnes travaillant au contact d'enfants, sensibiliser les enfants aux risques et leur apprendre à se protéger, évaluer les mesures prises à l'encontre des auteurs avérés ou potentiels d'infractions;
- instaurer des programmes d'aide aux victimes, complétés par des services d'assistance par téléphone ou internet, et encourager les personnes à signaler les soupçons d'exploitation ou

- d'abus sexuels;
- ériger en infraction pénale les activités sexuelles avec un enfant n'ayant pas atteint l'âge légal, ou la prostitution et la pornographie impliquant des enfants;
- protéger pendant les procès les enfants victimes, et notamment leur identité et leur vie privée.

[Plus d'information sur la convention de Lanzarote du Conseil de l'Europe](#)